



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie : entreprise SASU FTP.
Raccordement aux réseaux , chemin du Ptou.
Entreprise SASU FTP.**

ARD2022-083

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et les suivants,

VU la demande présentée par l'Entreprise « SASU FTP » en date du 29 Août 2022 pour effectuer des travaux de raccordement au réseau principal de la commune,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise SASU FTP, représentée par M. Florent Tranchant ayant son siège au 287 route de la gravière, 01260 Champagne en Valromey est autorisée à occuper le domaine public, au lieu dit « chemin du Ptou », pour effectuer les travaux de raccordement au réseau de la commune du **mardi 30 août 2022 au lundi 05 septembre 2022.**

Il s'agit du raccordement des eaux pluviales et usées au réseau principal.

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise SASU FTP,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Gervais,
- Monsieur le Commandant du CPI des Contamines-Montjoie,

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 29 août 2022**

